



HAL
open science

‘La région de Myaukkodaung (Etat de Momeik). Traduction d’un rapport adressé par le Délégué Commissioner de Bhamo au Commissioner de la Division Nord de la Haute Birmanie. Annexe de la lettre de Rangoun du 20 juin 1890’ Présentation

François Robinne

► **To cite this version:**

François Robinne. ‘La région de Myaukkodaung (Etat de Momeik). Traduction d’un rapport adressé par le Délégué Commissioner de Bhamo au Commissioner de la Division Nord de la Haute Birmanie. Annexe de la lettre de Rangoun du 20 juin 1890’ Présentation. *Aséanie, Sciences humaines en Asie du Sud-Est*, 2002. <halshs-01866902>

HAL Id: halshs-01866902

<https://shs.hal.science/halshs-01866902v1>

Submitted on 3 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Annexe à la lettre de Rangoun du 20 juin 1890

La région du Myaukkodaung (État de Momeik)

*Traduction d'un Rapport adressé
par le Délégué Commissioner de Bhamo au Commissioner
de la Division Nord de la Haute Birmanie*

*Pour traduction conforme
Le consul chargé du vice-consulat de Rangoun*

Jos Pilinsky

Document d'archives

Présentation

par François Robinne

La mise au jour du rapport présenté ci-après est due à Jean de Dianoux. Collègue de Denise Bernot de par sa formation à l'École des Chartes, mais aussi élève de Denise Bernot pour avoir suivi aux "Langues O" les cours de birman de 1960 à 1963, il fut par ailleurs affecté à des emplois "diplomatico-consulaires" en Chine à l'ambassade de France puis au Yunnan. Ce double parcours intellectuel et professionnel explique son intérêt pour les archives du ministère des Affaires étrangères où ce manuscrit sur la région de Myaukkodaung dans l'État kachin de Birmanie était conservé. Jean de Dianoux le remit à Marie-Hélène Cardinaud, responsable du département de birman à l'INALCO, en souhaitant le voir paraître dans le recueil des *Études birmanes en hommage à Denise Bernot* paru en 1998 dans la collection des Études thématiques de l'EFEO. La proposition ne put malheureusement pas être retenue, car aucune réédition de textes anciens

n'était prévue dans l'ouvrage découpé en plusieurs chapitres homogènes. Il trouve en revanche sa place dans le cadre de la section "réimpressions et documents d'archives" proposée dans chacun des numéros d'*Aséanie*.

Il s'agit de la traduction en français d'un rapport adressé par le Deputy Commissioner de Bhamo au Commissioner de la Division Nord de la haute Birmanie – traduction transmise à Paris par Joseph Pilinsky, consul chargé du vice-consulat de France à Rangoun, en annexe d'une lettre en date du 20 juin 1890. Pour des raisons inconnues, il existe deux versions manuscrites foliotées 192-196 et 254-273. C'est cette dernière version, la seule complète, qui est reproduite ici.

Ce rapport – qui doit être pris pour ce qu'il est, à savoir un document politique commandé par les autorités coloniales – est dans la forme aussi représentatif de son époque qu'il est sur le fond riche d'enseignements et d'informations souvent inédites. Le témoignage de première main que constitue ce document est en effet des plus précieux en dépit des réserves que peuvent susciter certains jugements qu'il contient et qui relèvent des stéréotypes de la pensée coloniale.

Son intérêt réside tout d'abord dans le fait qu'il s'agit d'un des tout premiers témoignages de l'administration britannique en haute Birmanie. Certes Bhamo était déjà connue des Britanniques: terminus Nord de l'Irrawaddy Flotilla Company – dont les vapeurs constituaient, selon les mots mêmes de Crosthwaite (1912, 234), une véritable avant-garde de l'armée impériale – la ville devint très tôt la porte d'accès à la haute Birmanie et l'une des voies de passage privilégiées pour le commerce vers le Yunnan. Saccagée une première fois par les Chinois et les Kachin (Scott et Hardiman 1900, part I vol. I 332) en 1884, Bhamo fut réoccupée dès 1885, année de la reddition à Mandalay du roi birman Thibaw; nommé Deputy Commissioner, le major Cooke fut alors chargé d'assurer l'administration civile de la ville. À partir de 1886, date de l'intégration officielle de la Birmanie dans l'Empire Britannique des Indes, des expéditions vers Mogaung et les mines de jade furent successivement entreprises (Hertz 1912, rééd. 1960, 25-29). Pourtant, aux dires mêmes de Scott et Hardiman (1900, 334), les hautes terres restaient encore pratiquement inexplorées en 1887. Les événements relatés dans le rapport datent très probablement de 1888 lorsque le lieutenant O'Donnel – mentionné dans le texte – entreprit une série d'expéditions militaires à la tête d'une colonne d'infanterie composée de Britanniques et de Gurkha (Hertz 1912, rééd. 1960, 30-40).

Les événements prirent une tournure décisive lorsqu'en 1889 Sir Charles Crosthwaite fut nommé Haut Commissaire. Il avait pour mission de parachever l'instauration dans les districts de Bhamo et de Mogaung du système d'administration pratiqué en Inde. C'est donc à lui que ce rapport fut à l'origine vraisemblablement adressé. Il préconise notamment "la nécessité de placer

les Kachin sous un contrôle effectif” et de ménager les *sawbwa shan*¹. La recommandation fut pour le moins suivie d’effet puisque, dans un premier temps tout du moins, il ne fut pas question de réduire les prérogatives des *sawbwa shan* dont les administrations hiérarchisées et puissantes étaient considérées comme un gage de stabilité². Ce rapport préluait par conséquent au découpage administratif mis en place par les Britanniques. Outre la distinction entre hautes terres et basses terres introduite à cette époque, les régions frontalières (*Frontier Areas*) furent découpées en deux catégories comprenant les “régions exclues” (*Excluded Areas*), sous-entendu de la Birmanie britannique à proprement parler (*British Burma*), et les “régions partiellement exclues” (*Partially Excluded Areas*). Ces dernières étaient elles-mêmes scindées en deux catégories selon que leurs représentants bénéficiaient ou non du droit d’élire des membres au parlement. C’est sur cette base que le *Kachin Hilltribes Regulation* fut proclamé en 1895. Martin Smith (1999, 43) fait remarquer que:

La carte de Birmanie devint un curieux patchwork de différents îlots administratifs. Les *Kachin Hills*, par exemple, restaient entièrement dans les *Excluded Areas*, à l’exception des enclaves de Myitkyina et de Bhamo, peuplée de Shan et de Birmans, qui étaient placées dans les *Partially Excluded Areas* avec droits de représentation électorale à Rangoun.

Tous les classiques de l’ethnographie coloniale – dont les travaux de Hanson (1906) et de Hertz (1912) sur lesquels s’est basé Grierson (1927, 71) pour son *Linguistic Survey of India* – sont postérieurs à la rédaction de ce rapport. Les ouvrages de Hertz, Gilhodes, Carrapiet, Milne, etc. datent du premier tiers du XX^e siècle. Il faut remonter au *Specimen Translations in various Indian Languages* compilé par Grierson et paru en 1897 (cf. Grierson 1927), pour avoir accès à des publications qui soient contemporaines de ce manuscrit à diffusion interne. On y retrouve d’ailleurs les confusions qui

1. Le terme birman *amat* utilisé par l’auteur dans son commentaire de l’administration shan est d’origine sanskrite. Ce terme fut employé dès l’époque de Pagan pour désigner un ministre (Aung-Thwin 1985, 130); des titres indiquant la fonction pouvaient lui être ajoutés (Aung-Thwin 1985, 160).

2. Lord Dufferin en arrive à la même conclusion dans un courrier en date de 1886 envoyé au secrétaire d’État pour l’Inde à Londres (cité par Smith 1999, 41):

The Shans, Kachins and other tribes live under the rule of hereditary Chiefs, whose authority is generally sufficient to preserve order amongst them. Here, then, we have to deal not with disintegrated masses as in Burma Proper, but with large organised units, each under the moral and administrative control of an individual ruler. If we secure the allegiance of these rulers, we obtain as far as can be foreseen most of what we require and all the premonitory symptoms give us reason to hope that this will not be a difficult task.

Sur ce dernier point, la clairvoyance de Lord Dufferin fut prise à défaut – à preuve le nombre de colonnes envoyées successivement dans l’État kachin dans les années 1880.

se répéteront par la suite entre les sous-groupes kachin à proprement parler (Jinghpaw, Zaiwa ou Atsi, Maru ou Lawngwaw, Lashi, Nung ou Rawang, Lisu ou Yawin) et les lignages de chacun de ces sous-groupes. Les Lataw (dont l'orthographe vernaculaire est Lathaw) et les Lakun (il s'agit vraisemblablement de Nhkum) qualifiés dans le rapport manuscrit de "tribu" comptent en fait parmi les dix principaux lignages jinghpaw.

À certains égards, la lecture de ce document impose de reconsidérer les travaux qui lui sont postérieurs. Comparé, par exemple, à l'ouvrage de Enriquez (1933) dans lequel les *Races of Burma* se succèdent comme des timbres sur une enveloppe, l'un des très grands apports de ce document est de mettre au premier plan les dimensions multi et interethniques qui dessinent le paysage social. La description parfois très précise des relations conflictuelles entre shan, palaung et kachin et des razzias villageoises qui leur sont associées, contribue autant à notre connaissance de la mise en place des rapports de force dans la région que, à un niveau plus global, à celle des grands mouvements migratoires engagés par les populations des hautes terres. Confrontés aux percées kachin, les Palaung, aujourd'hui absents de l'État kachin, ont été contraints, à l'époque de ce rapport, de fuir vers l'État shan dans la région de Namkham, de Namsam, de Thibaw et de Kyaukkè où ils sont regroupés actuellement. Sous cette forme massive et conflictuelle, le manuscrit situe avec vraisemblance aux cent dernières années la pénétration décisive des Kachin. Le détail des migrations kachin est bien connu, jusqu'au nom des villages où se sont successivement arrêtés les principaux lignages (Collectif 2001). En revanche, il est très difficile de dater celles-ci car les témoignages reposent presque exclusivement sur la tradition orale. Quoi qu'il en soit, l'avancée kachin dans l'État qui porte leur nom est bien antérieure aux implantations palaung dans les hautes terres et des Shan dans les plaines rizicoles.

Les Shan eux-mêmes eurent à subir les contrecoups de l'avancée kachin. Bien que les chroniques tai fassent remonter l'arrivée en Birmanie des premiers Shan aux alentours du VI^e siècle de notre ère (Sai Aung Tun 2001, 11), la présence historique des *sawbwa* hkamti-tai dans le Nord de l'État kachin daterait de la seconde moitié du XI^e siècle: à partir de 1049 pour la région de Hkan Ku, de 1149 pour la région de Lokhun, de 1196 pour la région de Singalaing Hkamti, etc. – c'est-à-dire durant le premier royaume birman de Pagan (Sai Aung Tun 2000, 52-53). La pénétration plus tardive des Kachin contribua à l'éclatement des principautés tai, isolant notamment les Hkamti-Tai dans l'extrême Nord (Sai Aung Tun, 2000 et 2001). Hertz (1912, rééd. 1960, 21) fait la description suivante de la déroute shan:

The final blow to the ascendancy of the Shans came from the Kachins, who began to press down from the north fifty or sixty years ago. The Shans gradually became exhausted, and in 1883 a rebellion fostered by a man who professed to be the reincarnation of a legendary Shan prince established Kachin predominance.

De ce point de vue, le rapport constitue un témoignage unique de la violence ayant opposé en cette fin du XIX^e siècle les forces en présence. Les villages rasés rappellent les événements issus de la politique des “Four Cuts” engagée par le Commandement Nord-Est de l’armée birmane à partir de 1970 (Smith 1999, 258 *sq.*). Des réfugiés kachin déportés dans les basses terres ont dernièrement dressé à mon intention une carte de la région d’Indawkyi en mentionnant noms et emplacements des villages dont il ne reste plus aucune trace sur les montagnes environnantes; la mémoire garde seule les cicatrices de ce que la végétation a recouvert, plus rapidement et plus complètement qu’elle ne le fait ailleurs s’agissant d’un brûlis ordinaire.

Les événements décrits correspondent donc à une époque charnière dans une région charnière située entre l’État kachin, l’État shan et le Yunnan chinois. Sous couvert de “pacification” – le titre de l’ouvrage de Crosthwaite (1912) – la politique coloniale consistant, selon l’expression consacrée, à “diviser pour régner” se met en place dans ces régions reculées de haute Birmanie, et avec elle l’émergence des catégories ethniques; c’est d’ailleurs en filigrane l’une des recommandations du rapport qui souhaite mettre au pas les Kachin tout en faisant l’éloge des Palaung et en émettant quelques doutes sur l’aptitude des *sawbwa* shan à asseoir leur autorité.

Malgré le survol qui en est fait, les quelques remarques à propos de l’organisation politique présentent également un grand intérêt. Outre le fait que l’ouvrage de Leslie Milne (1924) reste l’un des seuls ouvrages de référence consacrés aux Palaung de Birmanie, ce rapport contient l’une des premières descriptions – succincte mais précieuse – et aussi l’une des seules qui nous soient données du système hiérarchisé avec mention de quelques termes vernaculaires. Contrairement aux Kachin, les Palaung adoptèrent le système politique shan: la chronique de Namsham dans l’État shan du Nord fait état de *sawbwa* palaung. Il semble donc que tout opposa les Palaung aux Kachin. L’organisation sociale et religieuse de ces derniers, associée à leur système politique, nous est mieux connue. Rappelons que c’est sur des documents ethnographiques contemporains à ce rapport que Lévi-Strauss (1947, rééd. 1967, 270-308) a développé son analyse de l’échange généralisé en prenant pour exemple le système kachin; celui-ci est toujours en vigueur actuellement, bien que l’appartenance à telle ou telle communauté chrétienne soit en passe de l’emporter sur le rapport entre lignages donneurs et lignages preneurs de femmes.

Ce sont ces mêmes sources qui ont servi de support au non moins classique *Political Systems of Highland Burma* de Leach (1954, rééd. 1972, 151); il y établit une distinction entre le chef dont l’autorité s’exerce au niveau d’un village et celui dont le pouvoir suprême, transmissible au fils cadet (*uma*) selon le principe d’ultimogéniture, s’exerce au niveau d’un agglomérat de villages appelé *mung* en kachin. En comparaison, le présent rapport relativise l’autorité des chefs villageois kachin de même que

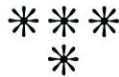
l'influence des groupements de villages sur lesquels ils sont censés exercer leur autorité. Il corrobore en cela les autres témoignages du XIX^e siècle dont se font écho Scott et Hardiman (1901, 331 *sq.*). Bien que tous deux exercent leur autorité sur un territoire appelé *mung* ou *möng* – les Kachin ayant emprunté le terme aux Shan – le *duwa* kachin et le *sawbwa* shan ne sauraient en aucun cas être assimilés. Surtout, il n'est nulle part fait mention dans ce rapport de systèmes politiques de type acéphale. Ce document manuscrit tend à montrer que – comme l'a mis en avant Pascal Bouchery (1988, 294) à propos des systèmes politiques naga – la dichotomie systèmes démocratiques *versus* systèmes autocratiques est, y compris chez les Palaung et chez les Kachin, une création coloniale fondée sur une interprétation erronée des systèmes politiques.

La pertinence et la précision des observations contrastent avec certaines absences qui s'expliquent par la dimension résolument politique de ce rapport. Tout de même, il est paradoxal qu'il ne soit jamais fait mention des premières implantations des missions chrétiennes³. Pour l'anecdote, rappelons que le premier des trois critères commandés par Grierson (1927, 17 et 19; cité par Abhakorn 1999, 188) en vue "d'un recensement résolument systématique des langues parlées en Inde" est la traduction en langue vernaculaire de la parabole biblique du Fils prodigue. Faisant suite aux séjours de l'évêque Bigandet à Bhamo en 1856 et en 1865, le roi birman Mindon attribua dans cette même ville, en 1874, au père Lecomte de la Société des Missions étrangères de Paris, un terrain où bâtir une église; le révérend Cushing inaugura en 1877 la première Kachin Baptist Mission (Tegenfeldt 1974, 268). De nos jours encore, les sept premiers convertis par le révérend Roberts – leurs noms sont inscrits sur une tombe à Bhamo en date du 19 mars 1882, quelques années avant la rédaction du rapport et sa traduction en français – servent toujours de référent historique dans la communauté baptiste kachin. Le prosélytisme aventurier connaissait une phase d'implantation décisive bien que les missions religieuses aient été au moins aussi périlleuses que les expéditions militaires. Se fondant sur les archives de l'église catholique, l'un des nombreux sites web kachin, fait état de quatorze prêtres qui moururent ou s'en retournèrent malades entre 1873 et 1901. Après le sac de Bhamo en 1884, le révérend Roberts fait part de sa détermination à rester après qu'il eût retrouvé sa mission détruite, et de sa volonté de faire de Bhamo le siège de toutes les églises

3. Remarquons aussi qu'il n'est pas plus question dans ce rapport du christianisme que du culte des esprits dont l'ouvrage du père Gilhodes constitue à ce jour la référence la plus précieuse.

(Tegenfeldt 1974, 341). Le christianisme est encore marginal chez les Kachin et bien qu'ils aient subi des contacts comparables aux Palaung avec les principautés shan et les royaumes birmanes, seuls ces derniers, comme le souligne le manuscrit, ont mené à terme leur conversion au bouddhisme.

C'est par conséquent à une période charnière – qui correspond notamment à l'émergence de l'ethnonyme kachin⁴ autour duquel se focalisèrent par la suite les mouvements nationalistes – que ce rapport fut rédigé. Malgré les quelques réserves émises ici, le document est, dans sa brièveté, un raccourci sinon lucide du moins très réaliste de la complexité ethnolinguistique et de la nature des rapports de force qui prévalaient dans cette région du monde au XIX^e siècle, lesquels contribuèrent à dessiner la carte actuelle de l'Asie du Sud-Est, et le rapport des minorités au pouvoir central: les relations d'alliance et de contre alliance entre minorités s'intensifient, en corrélation avec le rapport de force à l'égard des administrations britannique et birmanes qui se mettent en place. On sait ce qu'il en adviendra.



4. Rappelons que l'ethnonyme "kachin" est relativement récent. Il est mentionné dans un ordre royal birman en date du 30 mars 1807 sous la forme *ka khyan* en translittération (Than Tun 1990, 146).

Sources citées

- AUNG-THWIN, Michael
1985 – *Pagan. The origins of modern Burma*, Honolulu, University of Hawaii Press, viii + 264 p.
- ABHAKORN, Rujaya,
1999 – “The fabrication of Ethnicity and Colonial Polity East of the Salween”, *Proceedings of the Myanmar Two Millenia Conference, 15-17 December 1999*, Yangon, Universities Historical Research Centre, p. 186-200.
- BOUCHERY, Pascal
1988 – “Les systèmes politiques naga”, *Journal Asiatique*, 276 (3-4), p. 285-334.
- CARRAPIET, W. J. S.
1929 – *The Kachin Tribes of Burma*. Rangoon, Superintendent Government Printing and Staty.
- Collectif,
2001 – *Jinghpaw wunpawng amysha ni a ginru ginsa yu hkrat wa ai lam ningpawt ninghpang labau kadun* [Histoire résumée de l'émergence des voies de migration de l'ensemble des lignages Jinghpaw], Myitkyina, Jinghpaw Wunpawng Htunghking hte Laili Laika Hpung Gingaw, 28 p. dactylographiées (first draft). (En kachin)
- CROSTHWAITE, Sir Charles
1912 – *The pacification of Burma*, London, Frank Cass, vii + 355 p.
- ENRIQUEZ, Major C. M.
1933 – *Races of Burma*, compiled under the orders of [2nd ed.] the Government of India, Delhi, Manager of Publications, xv + 98 + vi.
- GILHODES, père A.
1922 – *The Kachins. Religion and Customs*, Calcutta. [rééd. 1996, Bangkok, White Lotus, ix + 243 p.]
- GRIERSON, G.A.
1927 – *Linguistic Survey of India*, Delhi, Varanasi, Patna, Motilal Banarsidass, vol. I, part I, xvi + 517 p.
- HANSON, O.
1906 – *The Kachins: their Customs and Traditions*, Rangoon, American Baptist Mission Press.

- HERTZ, W. A.
1912 – *Burma Gazetteer. Myitkyina District*, Rangoon,
Govt. Printing and Staty, volume A.
[rééd. 1960, v + 193 p.]
- Kachin Hilltribes Regulation*
1895 – Rangoon, 22 p.
- LEACH, Edmund
1954 – *Political systems of Highland Burma*,
[Traduction française 1972, Paris, François Maspéro, 399 p.]
- LÉVI-STRAUSS, Claude
1967 – *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris,
[1^e éd. 1947] Mouton, 591 p.
- MILNE, Leslie
1924 – *The home of an Eastern clan. A Study of the Palaungs of
the Shan State*, Oxford, Clarendon Press, 428 p.
- Sai Aung Tun [U]
2000 – “The Tai Ethnic Settlement in the Hkamti Long Area”,
Myanmar Historical Research Journal (5), p. 37-61.
2001 – “The Tai Ethnic Migration and Settlement in Myanmar”,
Myanmar Historical Research Journal (7), p. 7-26.
- SCOTT, J. George and HARDIMAN, J. P.
1900 – *Gazetteer of Upper Burma and the Shan States*, Rangoon,
Superintendent Government Printing, 5 volumes.
- SMITH, Martin
1999 – *Burma. Insurgency and the Politics of Ethnicity*, Bangkok,
White Lotus, xxi + 521 p.
- TEGENFELDT, Herman G.
1974 – *A century of growth: the Kachin Baptist Church of Burma*,
South Pasadena, William Carey Library, xxv + 512 p.
- Than Tun, [U]
1883-1990 – *The Royal Orders of Burma, AD 1598-1885*, Kyoto,
The Center for Southeast Asian Studies, Kyoto University,
10 volumes.

Note de l'éditeur

Comme il a été précisé dans l'introduction, nous avons eu à notre disposition deux documents manuscrits, l'un complet de 27 pages (dont trois de cartes), l'autre ne comportant que 9 pages et correspondant au début du rapport. Les différences entre les deux documents sont mineures: légères variantes dans la formulation sans incidence sur le sens, orthographe de certains noms, coquilles.

Pour des raisons de cohésion nous avons choisi de suivre systématiquement le premier manuscrit et de signaler en note les quelques différences notables avec le second manuscrit ainsi que l'endroit où celui-ci s'arrêtait. Les mots suivis d'un [?] étaient difficilement lisibles et la lecture proposée n'est donc que probable. Nous avons harmonisé l'orthographe, la ponctuation et l'emploi des capitales.

Les appels de notes en chiffres arabes renvoient aux notes de l'éditeur, en fin d'article; les appels de notes en lettres minuscules renvoient aux notes du texte original données en bas de page.

Sont données en annexe, p. 164-165:

- Une carte de Birmanie situant la région de Myaukkodaung;
- Une reproduction de la carte originale de la région jointe au manuscrit (les deux autres cartes, manuscrites sont trop brouillées et salies, pour être reproduites).

Annexe à la lettre de Rangoun du 20 juin 1890

La région du Myaukkodaung (État de Momeik)

*Traduction d'un Rapport adressé par le Délégué
Commissioner de Bhamo au Commissioner de la
Division Nord de la Haute Birmanie*

L'étendue de la région du Myaukkodaung couvre une surface d'environ 50 milles¹ de long sur 30 milles de large et forme un massif de montagnes dont quelques-unes atteignent jusqu'à 7 000 pieds au-dessus du niveau de la mer. De nombreuses rivières prennent naissance dans ces montagnes, entre autres le Namkwang, affluent du Myitgné. Le Schweli coule à travers la partie supérieure de la région et en forme la limite de la partie basse au Nord-Ouest. Dans son cours à travers le pays, le Schweli présente une différence de niveau de 2 000 pieds environ, formée par une suite de petits rapides qui en rendent la navigation impossible pour les bateaux d'aucune sorte. Les terrains plats consistent seulement en des vallées élevées, de petite étendue, qui se rencontrent çà et là dans les montagnes. Les forêts, si ce n'est le long du Schweli, paraissent n'avoir aucune valeur.

Produits et industries

Le riz est le seul produit récolté dans la région, si ce n'est dans le cercle de Maing Kwin où l'on récolte une petite quantité de thé qui est, dit-on, amer et de peu de valeur: il atteint à peine la cinquième partie du prix de celui récolté dans l'État voisin de Taungbaing; il est du reste d'une sorte différente. Les habitants

sont, disent-ils, trop occupés à cultiver le riz qui doit suffire à leur consommation pour s'adonner à la culture du thé. Cette apathie résulte sans doute des guerres qui ont duré pendant les trois dernières années entre les Kachins et les Palaungs. Dans le cercle de Shawlan, où la récolte du riz ne suffit pas à nourrir les habitants, la principale industrie est l'élevage des poneys qui sont ensuite vendus sur les marchés de Bhamo et de Nankan. Nankan est à 2 jours de marche et Bhamo à 5 jours de Shawlan. Les habitants trouvent ensuite à s'approvisionner du nécessaire sur le marché de Theinni. Il n'y a pas apparemment d'exportation de riz d'aucune partie du territoire. Les marchands shans apportent dans le pays diverses marchandises et des marchés périodiques sont tenus à Maingkat dans le cercle de Humé. Jusqu'à la dernière guerre Palaung-Kachin un marché était également tenu à Hômon² dans le cercle de Maing-Kwin. La route commerciale du cercle de Maing-Kwin pénètre dans l'État de Taungbaing en passant par Mantôn et a été très fréquentée pendant ces derniers temps.

*Population
palaung*

La population de cette région était avant exclusivement formée par les Palaungs et était divisée en cercles sous la direction d'un kang (chef, chef de famille) qui exerçait un pouvoir souverain, assisté par de nombreux fonctionnaires; tous ses parents portaient des titres shans et étaient exemptés d'impôts.

Les cercles sont:

1 Shawlan	(nom shan)	ou	Sailong	(nom birman)
2 Humé	id.		Humai	id.
3 Maing-Kwin	id.		Mông-Kwang	id.
4 Manmauk	id.		Manmawk	id.
5 Manswat	id.		Mankyawp	id.
6 Mantôn	id.		Mantong	id.
7 Manpat	id.		Manpat	id.
8 Manpun	id.		Binbôn	id.
9 Gamaw	id.		Mawlong	id.
10 Hopan ou Yabôn	id.		Hopang ³	id.

*Les Kachins
[et] leurs relations
avec les Palaungs*

Depuis les cent dernières années les Kachins se sont répandus dans le Sud et se sont établis dans la plupart des cercles en chassant les Palaungs. Leurs progrès continuent et actuellement le cercle de Humé (où il y a seulement 3 petits villages kachins) et celui de Shawlan (où il en existe environ une douzaine) sont les deux seuls cercles où les Palaungs ont conservé la supériorité. Cette assertion ne peut même pas s'appliquer à la partie du cercle de Shawlan située sur la rive droite du Schweli dont le principal village est Siaulawn.

La guerre entre les deux races y durait (dans la partie du Shawlan sur la rive droite du Schweli) depuis quatre ans quand elle s'est enfin terminée récemment, les Kachins ayant apparemment obtenu ce qu'ils désiraient. Dans le cercle de Main-Kwin, on s'est battu pendant les trois dernières années. Les Palaungs avaient commencé la querelle en tuant 4 chefs de villages kachins qui disaient-ils pillaient le pays. Les Kachins vengèrent ce meurtre en brûlant tous les villages palaungs du cercle sauf un. L'année suivante les Palaungs attaquèrent à leur tour les villages Kachins et les incendièrent après avoir demandé l'assistance des habitants de l'État de Taungbaing – dont les villages furent aussi envahis par les Kachins, se vengeant ainsi de l'appui donné à leurs adversaires. En résumé, 12 villages palaungs ont été complètement détruits et leurs habitants réduits à quitter le pays. 4 des villages kachins furent incendiés à 9 reprises différentes et 30 Kachins (hommes, femmes et enfants) furent tués sans compter les 4 chefs assassinés au début.

Le passage de la colonne de Bhamo mit fin à cette lutte, apparemment à cause de l'épuisement des combattants dont le nombre est à peu près égal de chaque côté. Les traces des villages ruinés ne laissent pas de doutes sur les ravages commis dans la contrée pendant cette lutte.

Dans le cercle de Manmauk, on compte 13 villages kachins contre 6 palaungs; dans celui de Manswat, la population palaung, qui a presque complètement disparu, n'occupe que 15 maisons. Dans le cercle de Gamaw il y a seulement 4 villages palaungs contre 17 kachins, desquels seulement quatre reconnaissent l'autorité du kang du cercle; les autres, qui appartiennent à des tribus lataws, ne reconnaissent que l'autorité du sawbwa⁴ de Momeik et certainement cette reconnaissance est plus nominale que réelle. Dans les cercles plus petits de Mantôn, Manpat et Manpun, les Kachins et les Palaungs vivent côte à côte en bons termes.

Dans les cercles où les Kachins tiennent la supériorité, les Palaungs ont beaucoup à souffrir et se contentent de tromper leurs adversaires dans les transactions commerciales dont ils sont chargés par eux et dans lesquelles ils leur sont beaucoup supérieurs. Ce sont des relations semblables à celles qu'ont les Birmans et les Shans avec les Kachins lorsqu'ils se trouvent placés dans les mêmes conditions. Quand au contraire les Kachins se trouvent en minorité, comme cela a lieu dans le cercle de Humé, ils sont tranquilles et ne donnent lieu à aucun trouble. Mais, invariablement lorsque le moment arrive où leur nombre augmente, ils engagent une lutte dans laquelle ils arrivent toujours à avoir le dessus. Cette oppression des Shans birmans et des Palaungs par les Kachins semble être un pas rétrograde vers la barbarie. Les premiers sont en effet comparativement civilisés et utiles à la société. Le Palaung est un homme paisible et industrieux; il suit la religion bouddhiste, il a des religieux et des monastères, il lit et écrit le langage shan. Mais il ne peut résister aux Kachins et lorsqu'il est vaincu il émigre plus loin. La localité connue sous le nom de Palaungtaung, située entre Momeik et Mogok a, dit-on, été peuplée par des fugitifs des cercles désignés ci-dessus.

*Nécessité de placer
les Kachins sous
un contrôle effectif*

Les Kachins avec leur constant désir de se pousser en avant sont donc une occasion de troubles continuels⁵ sans qu'on ait jamais entrepris autre chose contre eux que de petites expéditions pour punir leurs fautes. Il semble nécessaire de les placer sous un contrôle effectif pour essayer d'en faire des sujets utiles et disciplinés, et ceci devrait être bientôt entrepris.

J'apprends que dans le Mainglon le prestige du gouvernement anglais a enhardi le sawbwa à taxer les Kachins pour la première fois dans leur histoire. Le sawbwa de Momeik tirant avantage des opérations des colonnes de Momeik et de Bhamo a suivi son exemple. Ceci est un progrès que nous n'avons pas encore hasardé de faire nous-mêmes dans les districts placés sous notre contrôle immédiat. Je crois cependant qu'il est mieux que nous ne tentions rien dans ce sens avant d'être complètement en état de soutenir promptement notre demande. Les opérations de cette année et des années précédentes donnent un prétexte pour inaugurer une action régulière et systématique sur les Kachins et fournissent une occasion qu'il serait fâcheux de laisser échapper. On devrait occuper de façon permanente certains points des montagnes kachins et nommer un ou plusieurs officiers spéciaux destinés à vivre parmi les Kachins et à les maintenir dans l'ordre. Dirigés par un officier anglais connaissant leur langue et les traitant avec fermeté et justice, ils seraient peut-être susceptibles de devenir plus disciplinés et soumis à une autorité qu'ils ne paraissent l'être maintenant, car nous ne les avons connus que corrompus par la faiblesse et les exactions des anciennes polices shane et birmane.

Ceci est une digression qui s'applique encore mieux aux Kachins de l'Est de Bhamo qu'à ceux de la région du Myaukkodaung.

*Administration
intérieure des Palaungs
Traditions [?] sur leurs
migrations [?]*

Les Palaungs établis dans les divers cercles de la région paraissent représenter plusieurs migrations successives de leur pays d'origine qui paraît être aux sources de la rivière Anawma. Les hommes du cercle de Humé auraient, dit-on, abandonné leur pays il y a 600 ans environ. Les dialectes parlés dans les différents cercles présentent de très grandes différences d'après ce qu'ils disent eux-mêmes. La forme des vêtements diffère également et l'on rencontre aussi des variations dans les usages et coutumes. La division, communément adoptée par les Birmans, des tribus palaungs et pali n'est pas admise par les habitants de Humé et de Maing-Kwin qui la considèrent comme fantaisiste et inexacte. Les Palaungs n'emploient leur propre langage que chez eux dans l'intimité. C'est la langue shane qui est la plus communément employée, c'est la langue religieuse et écrite, c'est aussi celle employée pour la désignation des noms des places et des lieux, [par] exemple: Kang ou Pukang – Pawmong – Pukye – Minöng. Tous ces noms sont shan, quelques-uns ont été birmanisés, mais tous ont également sans aucun doute un nom palaung qui est complètement inconnu aux étrangers. Ainsi, pour donner un exemple: Manpün est le nom shan du cercle et du village généralement ainsi désignés. Binbôn est la corruption sous laquelle ils sont l'un et l'autre connus à Momeik par le sawbwa birman – enfin Phi-Kaw est le nom palaung des mêmes lieux. On comprendra facilement à combien d'erreurs ces différences peuvent donner lieu.

Autorités

Les kangs sont héréditaires. Shawlan et Humé formaient dans le passé un seul cercle qui a été divisé il y a 94 ans, à la mort d'un kang dont les deux fils Hawmun et Hawseng partagèrent l'héritage de leur père, l'un prenant Humé et l'autre Shawlan. Les kangs actuels de ces deux cercles sont les petits-fils de ces hommes.

Les kangs sont assistés des pawmongs ou paks placés à la tête des principaux villages. Dans les villages de moindre importance sont placés des chefs nommés pukyes qui sont, les uns sous les ordres directs du kang et les autres sous les ordres des pawmongs. Les pawngs paraissent être des secrétaires. Les kangs ont un certain nombre de pawngs, sans compter les sares (sorte de lettrés) et une douzaine ou plus de parents portant des titres divers. Chaque pukye a également plusieurs pawngs. Ces nombreux fonctionnaires ne reçoivent pas de traitement, mais ils sont exemptés des impôts et charges ordinaires ainsi que des amendes judiciaires, ils ont tous des occupations privées comme chacun des autres habitants.

Apparence prospère
des cercles où les
Palaungs dominant

Shawlan et Humé sont les seuls cercles de la région où ces arrangements intérieurs existent encore dans leur entier. Humé peut être considéré comme représentant le mieux le système palaung. Les villages sont nombreux dans ce cercle et l'apparence en est prospère. Il y a au moins 30 villages palaungs, les habitants ont bonne mine, sont bien vêtus, il y a de larges surfaces cultivées, des monastères, des pagodes; les routes y sont bien entretenues. Le côté faible de cette prospérité est trahi par les larges palissades qui entourent les villages comme défense contre une incursion possible des Kachins.

La colonne n'a pas traversé Shawlan⁶, mais les descriptions qui ont été données de ce cercle indiquent une grande ressemblance avec celui de Humé, excepté dans la partie située sur la rive droite du Schweli, qui contient 15 villages appartenant à l'État de Momeik et 8 à l'État de Theinni. (Cette anomalie qui fait que le territoire du cercle de Shawlan puisse être situé sur deux États différents indique le peu d'influence que les sawbwes de Momeik et de Theinni exercent sur les parties extrêmes de leur

territoire. Tous les fonctionnaires de Momeik étaient absolument dans l'ignorance à ce sujet. Il en est certainement de même pour ceux de Theinni.)

Les Kachins de la région appartiennent principalement à l'une des deux tribus des Lakuns ou des Lataws; il y a aussi quelques villages de Marus qui vivent, là comme partout, sous la protection des Lakuns. Les Lataws sont les plus tranquilles et il est plus facile de vivre avec eux en bonne intelligence qu'avec les Lakuns. On les trouve dans les cercles de Yabôn, de Gamaw et de Manswat. Les Lakuns se trouvent dans les autres cercles.

Il y a parmi les Kachins certains chefs dont l'autorité s'étend sur une surface comparativement très étendue, mais les parties ou les sections d'une même tribu sont très légèrement attachées entre elles; les villages ou des petits groupes de villages, forment des fragments dans la tribu qui sont pratiquement indépendants les uns des autres. Même en temps ordinaire, lorsqu'il ne s'agit que de faire la guerre qu'à un petit nombre de villages, la tribu ne se réunit pas dans son entier.

L'ensemble de la région du Myaukkodaung a toujours formé une partie du territoire de Momeik et jusqu'à l'apparition de Saw-Yan-Naing^(a) à Manpun, l'autorité du sawbwa n'avait jamais été contestée. Même pendant les troubles qui agitèrent cet État, les cercles de Shawlan, Humé et Maing-Kwin restèrent toujours soumis.

(a) Note du traducteur. Saw-Yan-Naing, est un des petits fils du roi Mindon-Min, prédécesseur de Thibaw sur le trône de Birmanie. Après avoir été repoussé de la Haute Birmanie Saw-Yan-Naing se réfugia avec ses partisans dans l'État indépendant de Momeik où il fit subir plusieurs échecs aux troupes anglaises trop peu nombreuses pour le poursuivre.

Opérations de la
colonne – influence
exercée par sa marche

Les mouvements des colonnes de Bhamo et de Momeik ont, il faut l'espérer, affermi toutes ces tribus dans leurs idées de soumission au sawbwa de Momeik. La colonne de Bhamo a traversé Humé et Maing-Kwin dans sa marche sur Mantôn. L'attitude des Palaungs a d'abord été douteuse. Ils avaient placé des palissades au travers du Schweli, on apprit également qu'ils avaient envoyé du secours à Maung-Kan-Hlaing^(b) et qu'ils voulaient s'opposer à notre passage. Un officier natif^(c) fut blessé mortellement d'un coup de feu tiré au travers de la rivière, à Supla, lorsqu'un détachement commandé par le capitaine O'Donnel, vint sur ce point pour la première fois dans le but d'enlever les palissades de la rivière pour empêcher la fuite de Maung-Kan-Hlaing; mais outre ce coup de feu qui a pu être tiré par un homme du rivage voisin qui aurait traversé la rivière, il n'a pas été fait d'opposition, il n'y a pas eu également de preuves concluantes de l'assistance donnée à Maung-Kan-Hlaing. Si l'on considère que les Palaungs envoyèrent au capitaine O'Donnel à Ngawde deux notes adressées au sawbwa de Momeik, disant qu'ils étaient les serviteurs fidèles du sawbwa et non des rebelles méritant une punition et que, lorsque des messages leur furent envoyés par l'amat^(d) de Momeik qui avait rejoint la colonne avant qu'elle passât la rivière, ils répondirent par l'envoi de présents et suivirent la colonne avec toutes les apparences d'une véritable amitié, on doit conclure qu'ils étaient seulement en premier lieu enclins à la

(b) Maung-Kan-Hlaing est également un chef de dawits [?] qui repoussé de la Haute Birmanie s'était réfugié dans l'État de Momeik.

(c) Officier natif des Indes. Avant la création récente d'un corps de police militaire composé de Birmans, il n'y avait pas de troupes birmanes organisées au service de l'Angleterre.

(d) amat – fonctionnaire sous les ordres du sawbwa.

résistance ignorant nos intentions à leur égard. Le coup de feu peut avoir été tiré par un habitant de Humé trop hâtif et pensant par erreur qu'on avait l'intention d'entrer en hostilité avec eux. On ordonna néanmoins au sawbwa de lever sur le kang de Humé une amende de 300 roupies en punition.

Les kangs de Humé, de Maing-Kwin et de Shawlan accompagnèrent la colonne de Bhamo jusqu'à Mantôn et renouvelèrent leur soumission au sawbwa de Momeik qui trouva ainsi l'occasion de faire leur connaissance, de prélever les taxes qui lui étaient dues et de prendre des arrangements pour avoir à l'avenir des relations plus satisfaisantes. Les chefs Kachins étaient aussi présents. Kinlu, le principal chef kachin du cercle de Maing-Kwin était venu à Sikaw (district de Bhamo) pour rencontrer le délégué Commissioner et pour s'assurer par ses bons offices un arrangement favorable dans sa querelle avec les Palaungs. Il fut très utile à la colonne par sa grande connaissance de la contrée et des routes. On est en droit d'espérer que la lutte entre les Palaungs et les Kachins aura été complètement apaisée. Les deux parties ont été entendues par le sawbwa et par le délégué Commissioner, un modus vivendi a été prescrit pour l'avenir et on espère qu'il sera observé.

Le sawbwa a eu l'excellente idée d'appeler auprès de lui et de conserver à Momeik comme un de ses agents, un des parents de chacun des chefs palaungs et kachins, comme garantie de leur bonne conduite à l'avenir. Cette mesure, si on sait en tirer habilement parti, pourra produire d'excellents effets. Tout est donc arrangé avec les cercles. Les cercles de Manmauk, Mantôn⁷, Manpat et Manpun, s'étaient beaucoup compromis en donnant asile au prétendant Saw-Yan-Naing, leurs chefs Palaungs et Kachins vinrent tous à Mantôn⁸ dans des délais plus ou moins longs, faire leur soumission. Seuls le kang de Mantôn et le sawbwa Waranaw [?] ne vinrent pas. Tous ces cercles furent punis d'amendes, plusieurs villages du cercle de Manpun ont été condamnés à être détruits, des habitants ont eu leurs propriétés confisquées. Dans le but d'obtenir des informations sur les mouvements de Saw-Yan-Naing ou pour forcer sa reddition, plusieurs chefs furent également déportés. Toutes ces mesures ont

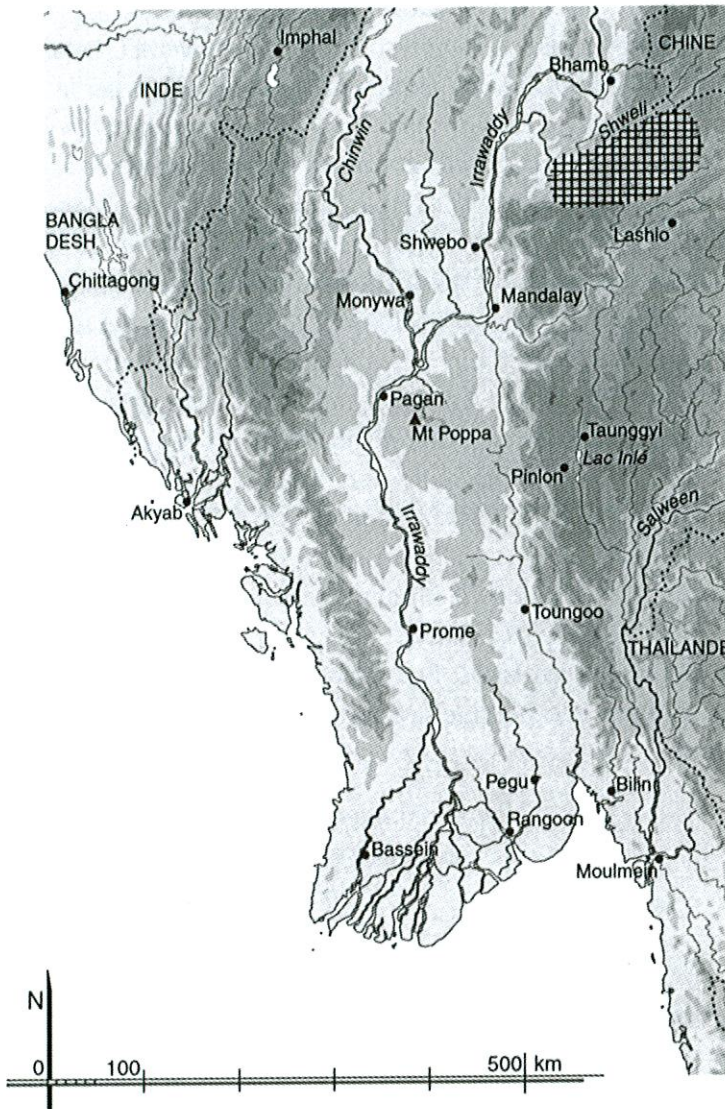
été rapportées en détail dans la lettre relative au but immédiat de l'expédition sans qu'il soit besoin de les rapporter ici. Les relations des chefs et des habitants de ces cercles ont été réglées par le sawbwa conformément à ce qui existait pour les cercles de Shawlan⁹, de Humé, Manswat, Yabôn¹⁰ et Gamaw avant l'arrivée de la colonne et dans lesquels il n'y a pas eu de mesures coercitives à exercer. En faveur de l'effet produit par le passage de la colonne, par les punitions infligées aussi bien que par les diverses occasions qui ont été fournies au sawbwa de Momeik de relever son pouvoir et de placer ses rapports sur un meilleur pied, il y a lieu d'espérer que son autorité ne sera plus contestée. Si Saw-Yan-Naing revenait accompagné d'une troupe de compagnons étrangers et de bravos, il est difficile de dire si les habitants du Myaukkodaung pourraient ou voudraient lui résister; probablement ils ne lui résisteraient pas. Mais en dehors de cette éventualité je ne vois pas de raisons de douter que le sawbwa ait été mis en état de maintenir sa complète autorité dans l'avenir sans le secours de notre assistance. Ceci est dit en présumant que cette autorité sera exercée avec tact et modération, ce dont on peut douter en voyant à quel point le sawbwa se trouve entre les mains de ses amats et autres subalternes tous inutiles et malfaisants.

Pour traduction conforme
Le consul chargé du vice-consulat de Rangoun
Jos Pilinsky

Notes de l'éditeur

En annexe: deux cartes pages suivantes

1. Les deux manuscrits donnent "milles"; il s'agit bien sûr de la mesure anglaise.
2. Orthographié *Homôn* dans le manuscrit incomplet.
3. Orthographié *Hopong* dans le manuscrit incomplet.
4. Le manuscrit incomplet ajoute ici entre parenthèses: chef de l'État.
5. Le manuscrit incomplet s'interrompt ici.
6. Le manuscrit porte *Schawlan* ici et à la prochaine itération.
7. Le manuscrit porte *Manton*.
8. à *Mantôn* est rajouté au-dessus de la ligne.
9. Le manuscrit porte *Schawlan*.
10. Le manuscrit porte *Yabon*.



*“Extrait de la carte d’ensemble
de la Birmanie indiquant
approximativement la position
de la région du Myaukkodaung”*

(nouvelle carte P. Pichard)

“Croquis de la région du Myaukkodaung – État de Momeik”

